

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**Association GRANDE MOSQUEE DE
METZ CENTRE CULTUEL (GMM)**

12 Boulevard Dominique François
ARAGO

57070 METZ

Exercice clos le 31 décembre 2023

KALLISTE AUDIT & CONSEILS
Commissaire aux comptes

260, rue du Puech Radier

34970 LATTES



Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Association GRANDE MOSQUEE DE METZ CENTRE CULTUEL (GMM) Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GRANDE MOSQUEE DE METZ CENTRE CULTUEL (GMM) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lattes, le 24 décembre 2024

KALLISTE AUDIT & CONSEILS

Commissaire aux comptes

Tarik ERRAMI



BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 667	1 667		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 550	74	5 476	
Immobilisations corporelles en cours	1 889 514		1 889 514	393 400
Autres	5 518	3 648	1 870	1 560
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	1 176		1 176	
TOTAL I	1 903 425	5 388	1 898 036	394 960
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 258		1 258	9
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	518 736		518 736	468 515
Charges constatées d'avance	634		634	
TOTAL II	520 628		520 628	468 524
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	2 424 053	5 388	2 418 665	863 484

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	395 891	182 202
Excédent ou déficit de l'exercice	1 505 872	213 689
Situation nette (sous total)	1 901 764	395 891
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 901 764	395 891
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	32 010	433 929
Fonds dédiés		
TOTAL II	32 010	433 929
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	473 165	25 995
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	10 035	7 668
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 691	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	484 891	33 664
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	2 418 665	863 484

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 000	3 720
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	10 000	3 909
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 287 248	333 334
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	1 496 114	209 959
Autres produits	55	
TOTAL I	2 796 417	550 922
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	110 822	80 778
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		630
Salaires et traitements	74 026	56 991
Charges sociales	9 936	1 986
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 612	1 223
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 094 195	195 404
Autres charges	0	
TOTAL II	1 290 590	337 012
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 505 827	213 910
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	1 505 827	213 910
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	55	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	55	
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	10	92
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	10	92
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	45	(92)
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 796 472	550 922
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 290 600	337 104
EXCEDENT OU DEFICIT	1 505 872	213 818
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023

1 – Principes, règles et méthodes comptables

1-1- Principes comptables retenus par l'association

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, et en application des règlements 99-01 du CRC et 2018-06 de l'ANC, relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

1-2- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles regroupent les acquisitions de logiciels ainsi que les frais de premier établissement. Les immobilisations corporelles regroupent les terrains, les constructions, les agencements, le matériel. Les coûts d'acquisition des immobilisations corporelles intègrent le prix d'achat, mais également les frais accessoires (honoraires architectes, géomètres, experts, etc.)

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale du bien.

ASSOCIATION GRANDE MOSQUEE METZ
Exercice clos le 31/12/2023

1-3- Les fonds dédiés

La réglementation a prévu la création de comptes spécifiques pour enregistrer les fonds reçus par l'association et dédiés à un projet. Ils apparaissent sur une ligne distincte du bilan.

Compte tenu des règles du nouveau plan comptable, le Fonds dédié à la construction de la Grande mosquée de Metz a été doté en 2021 à partir du programme de travaux décidés.

2- Informations relatives à l'actif du bilan

2-1- Etat des actifs immobilisés

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 667		
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 667		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			5 550
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 670		1 848
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	393 400		1 498 034
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	397 069		1 505 433
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			1 176
TOTAL immobilisations financières :			1 176
TOTAL GÉNÉRAL	398 736		1 506 609

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			1 667	
TOTAL immobilisations incorporelles :			1 667	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			5 550	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			5 518	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		1 920	1 889 514	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		1 920	1 900 582	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			1 176	
TOTAL immobilisations financières :			1 176	
TOTAL GÉNÉRAL		1 920	1 903 425	

ASSOCIATION GRANDE MOSQUEE METZ
Exercice clos le 31/12/2023

2-2- Etat des amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	1 667			1 667
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 667			1 667
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel		74		74
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	2 110	1 538		3 648
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 110	1 612		3 722
TOTAL GÉNÉRAL	3 776	1 612		5 388

2-3- Etat des créances

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 176		1 176
TOTAL de l'actif immobilisé :	1 176		1 176
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 258	1 258	
TOTAL de l'actif circulant :	1 258	1 258	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	634	634	
TOTAL GÉNÉRAL	3 068	1 892	1 176

ASSOCIATION GRANDE MOSQUEE METZ
Exercice clos le 31/12/2023

3- Informations relatives au Passif du bilan

3-1- Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmen- tations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
- Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
Fonds propres avec droit de reprise				
- Apports avec droits de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	182 202	213 689		395 891
Résultat de l'exercice	213 689	1 505 872	213 689	1 505 872
Situation nette	196 410	1 719 561	213 689	1 901 763
Fonds propres consommables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total	395 891	1 719 561	213 689	1 901 763

3-2- Tableau de suivi des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au court des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation ¹							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	433 929	1 094 195	1 496 114	0	0	32 010	0
<i>Projet de construction de la grande mosquée de Metz</i>	433 929	1 094 195	1 496 114	0	0	32 010	0
Total	334 720	1 094 195	1 496 114	0	0	32 010	0

ASSOCIATION GRANDE MOSQUEE METZ
Exercice clos le 31/12/2023

3-3- Etat des dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	473 165	473 165		
Personnel et comptes rattachés	6 608	6 608		
Sécurité sociale et autres organismes	2 613	2 613		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	814	814		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	1 691	1 691		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	484 891	484 891		

3-4- Etat des charges à payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 537
Dettes fiscales et sociales	2 635
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	6 172

ASSOCIATION GRANDE MOSQUEE METZ
Exercice clos le 31/12/2023

4– Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Maroc	17/11/2023	Personne physique : Sa Majesté Mohamed VI Roi du Maroc	Don en numéraire	Don directement versé par sa Majesté Mohamed VI Roi du Maroc	Virement	1 000 000 €
Total - Maroc						1 000 000 €

5- Autres informations

L'association GRANDE MOSQUEE DE METZ emploie 4 salariés au 31 décembre 2023.